

FORMATION DE FORMATEURS FFVoile - Ligue Bretagne de Voile

FORMATEUR RÉGIONAL

ACCÈS

- Licencié FFVoile, avec un diplôme d'encadrement (niveau CQP IV ou MF au minimum)
- Expérience d'au moins trois saisons d'encadrement
- Connaissance et maîtrise des démarches d'enseignement et des outils de la FFVoile.

FORMATION INITIALE



Formation initiale de 24h (3,5 jours)



Organisme de formation
Ligue Bretagne de Voile



Durée de validité de la qualification initiale : 4 ans

2 sessions organisées par an : mars et novembre

Dates et fiches d'inscription sur www.voile-bretagne.bzh

MAINTIEN EN FONCTION

Participer à une formation continue d'au minimum deux jours tous les quatre ans



Formation continue de 12h (2 jours)



Organisme de formation
Ligue Bretagne de Voile



Durée de validité : 4 ans

2 sessions organisées par an : mars et novembre

Dates et fiches d'inscription sur www.voile-bretagne.bzh

FORMATEUR NATIONAL

ACCÈS

Licencié FFVoile, avec une qualification de formateur régional.
La formation initiale est accessible après avis de la Ligue.

FORMATION INITIALE



Formation initiale de 24h (3,5 jours)



Organisme de formation
Fédération Française de Voile



Durée de validité de la qualification initiale : 4 ans

4-5 sessions organisées par an : janvier, février, novembre, décembre

Toutes les infos sur www.envsn.sports.gouv.fr

MAINTIEN EN FONCTION

- Participer à une action de formation CQP IV au rythme minimum d'une action tous les deux ans ;
- Participer au colloque annuel régional formation
- Participer aux séquences de formations continues organisées par la Ligue au rythme minimum de deux jours tous les deux ans OU organisées par le pôle emploi-formation de la FFV



Formation continue de 14h (2 jours)



Organisme de formation
Ligue Bretagne de Voile



Durée de validité : 2 ans

3 sessions organisées par an : janvier, février et décembre

Dates et fiches d'inscription sur www.voile-bretagne.bzh

OU



Formation de 24h (3,5 jours)



Organisme de formation
Fédération Française de Voile



Durée de validité : 4 ans

4-5 sessions organisées par an : janvier, février, novembre, décembre

Toutes les infos sur www.envsn.sports.gouv.fr